

Violences subies par les personnes en situation de handicap : prévenir, repérer et agir (2022)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	5
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Le 25 novembre 2019 s'est achevé le Grenelle des violences conjugales avec l'annonce de nouvelles mesures par Marlène Schiappa. Le gouvernement met l'accent sur les publics invisibilisés dans les violences conjugales. Les femmes en situation de handicap font partie de ce public fragilisé, au même titre que les femmes jeunes et âgées ou en situation de prostitution. En effet, les femmes en situation de handicap subissent une double peine dans les actes de violence et leur traitement. La DRESS relève que le handicap est un facteur qui augmente les probabilités d'avoir été victime de violences physiques ou sexuelles, de menaces ou d'insultes. Les femmes en situation de handicap sont 9 % à avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage ou en dehors au cours des deux ans précédant l'enquête, contre 5,8 % des femmes non handicapées. Une communication de l'Union européenne de 2007 considérait, quant à elle, que 80 % des femmes en situation de handicap étaient victimes de violences.

Au croisement du genre et du handicap, les femmes en situation de handicap sont confrontées aux constructions sociales inhérentes aux deux catégories. Les violences subies sont plus importantes sans réponses institutionnelles adaptées : recueil des plaintes, logement spécialisé et formation des professionnels•les. Parmi les mesures recommandées par le Grenelle des violences conjugales, la formation des professionnels•les, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux, est préconisée.

Être alerte sur les violences subies, passées et potentielles permet à la fois de les prévenir et intégrer leurs conséquences dans l'accompagnement. Ce questionnaire doit permettre d'aborder les aspects de double vulnérabilité : impacts sur la vie quotidienne, insertion professionnelle, suivis médicaux notamment gynécologiques et violences conjugales et sexuelles.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au croisement du genre et du handicap, les femmes en situation de handicap sont confrontées aux constructions sociales inhérentes aux deux catégories. Les violences subies sont plus importantes sans réponses institutionnelles adaptées : recueil des plaintes, logement spécialisé et formation des professionnels.les. Parmi les mesures recommandées par le Grenelle des violences conjugales, la formation des professionnels.les, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux, est préconisée.

Être alerte sur les violences subies, passées et potentielles permet à la fois de les prévenir et intégrer leurs conséquences dans l'accompagnement. Ce questionnaire doit permettre d'aborder les aspects de double vulnérabilité : impacts sur la vie quotidienne, insertion professionnelle, suivis médicaux notamment gynécologiques et violences conjugales et sexuelles.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Jour 1 : Sensibilisation aux formes de violence vécues par les femmes en situation de handicap

- Les données disponibles sur les violences subies
- Violence : de quoi parle-t-on ?
- Cadre juridique et définitions des situations
- Les conséquences psycho-traumatiques des violences

- Les signes d'alerte et les points de vigilance
- Les obligations des professionnels au regard de situation de maltraitance envers des personnes vulnérables

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les formes de violences
- Repérer les signes d'alerte
- Comprendre les particularités d'un public vulnérable
- Connaître le cadre juridique

Jour 2 : Mise en œuvre des actions d'accompagnement et de prévention

- Réveil pédagogique
- Les outils disponibles
- Le positionnement professionnel
- Les démarches judiciaires
- Les partenaires
- Contours d'une réflexion sur la prévention au sein de chaque ESMS

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les outils disponibles
- Analyser ses représentations et ses pratiques
- Proposer des axes de réflexion dans son ESMS pour développer la prévention

PUBLIC

Equipes de direction, professionnels des ESMS intervenant dans le champ du handicap (enfant et adulte)

INTERVENANT PRESSENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Présentation d'outils

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Au début de la journée, un test de positionnement permettra d'évaluer les connaissances des participants
- En fin de journée, la création d'une carte mentale permettra d'identifier les acquis et les perspectives à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**